

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de sucre et produits sucrés
originaires de Colombie, du Panama et du Pérou

L'entrée en vigueur des accords UE – Amérique centrale, UE-Pérou et UE-Colombie a eu pour conséquence de créer quatre contingents tarifaires gérés au fur et à mesure pour le sucre et certaines préparations contenant du sucre (numéros d'ordre 09.7226, 09.7235, 09.7307, 09.7311)

Ces contingents sont exprimés en « kilogramme de sucre ayant un rendement en sucre blanc de 92 % ». Cette unité est exprimée dans le système de dédouanement et dans l'encyclopédie tarifaire RITA avec l'unité KGM (kilogramme) doublée d'un qualificateur de mesurage S. Ce champ correspond à la case 41 du DAU (unité supplémentaire).

La Commission européenne a précisé la méthode de détermination de cette équivalence de rendement sucre blanc. La méthode de calcul varie selon la nature du produit.

I) Les sucres bruts (produits du 1701 13 ; 1701 14 ; 1701 91 ; 1701 99 90)

Le montant des demandes d'imputation sur contingents (saisis par l'opérateur en rubrique 41 du DAU) sont calculés comme suit :

$$[(P \times 2 - 100) : 92] \times W$$

P = degré de polarisation du sucre

W = Poids net du produit importé

II) Le sucre blanc (produits du 1701 99 10)

Pour obtenir le montant demandé, l'opérateur doit opérer le calcul suivant :

$$W \times (100/92)$$

W = Poids net du produit importé

Ainsi pour 50 kg de sucre blanc importé : $50 \times (100/92) = 54,348$ kg saisi en case 41.

III) Les autres produits éligibles (1702 ; 1704 ; 1806 ; 1901 ; 2006 ; 2101 ; 2106 ; 3302)

Le montant est calculé en fonction du pourcentage de sucre contenu dans le produit :

$$W \times S$$

W = Poids net du produit importé

S = Pourcentage de sucre contenu dans le produit

Ainsi pour 50 kg de cacao du 1806 10 90 importé contenant 80 % de sucre :

$50 \times 0,8 = 40$ kg à saisir en case 41.

En conséquence, les demandes d'imputation sur contingents matérialisées par l'importateur dans son DAU doivent tenir compte de cette règle de calcul.